



L'an deux mille vingt et un  
Le 07 septembre à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, DE MISCAULT Isabelle, DUSSUCHAL Marion, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, VENIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle.

Excusés :

CHARRIERE Christiane (pouvoir à ASTIER Fabienne), COURTOIS Michel (pouvoir à VENIAT Daniel-Jean), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à BOCH Jean-Luc), TRESALLET Gilles (pouvoir à BENOIT Nathalie).

Absents :

ROCHET Romain, VALENTIN Benoit.

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Xavier MICHE est élu secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR**

**Administration générale** : 1. Modification des délégations données au maire par le conseil municipal, 2. Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

**Finances** : 3. Tarifs emplacements et dommages au camping de Montchavin, 4. Tarifs épicerie au camping de Montchavin.

**Juridique** : 5. Protocole d'accord transactionnel sur offre définitive suite à un préjudice matériel entre la SMACL, M. Bonnefoy et Mme Bertrand et la commune de La Plagne Tarentaise, 6. Protocole d'accord transactionnel entre la commune de La Plagne Tarentaise et les époux DOZIAS.

**Marché publics – Subventions** : 7. Demande de subvention pour le mobilier de la bibliothèque de Bellentre, 8. Convention d'aide pour l'école numérique, 9. Demande de subvention pour travaux de mise en séparatif des réseaux EU et EP de Valezan.

**Ressources humaines** : 10. Désignation d'un membre élu suppléant représentant des élus au CHSCT placé auprès de la Plagne Tarentaise en remplacement d'un membre démissionnaire, 11. Création de postes saisonniers de chauffeurs régie des transports publics de personnes hiver 2021-2022, 12. Autorisation au maire à signer la convention de transfert de droit à congés d'un agent dans le cadre d'une mutation avec le Conseil Départemental de la Savoie, 13. Autorisation au maire à recruter des vacataires pour la saison 2021-2022, 14. Création de 64 postes saisonniers hiver 2021-2022, 15. Modification de la délibération 2021-161 créant 48 postes non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, 16. Création d'un poste permanent d'adjoint au responsable du CTM, 17. Création d'un poste permanent de chargé de l'ADS, du foncier et de l'accueil catégorie B grade rédacteur territorial à temps complet.

**Urbanisme-Foncier** : 18. Cession de la parcelle communale D 1203 située à Sangot, 19. Intégration de la parcelle privée communale cadastrée A 3358 dans le domaine public.

Monsieur le maire propose une modification de l'ordre du jour avec le retrait du point suivant :

- Doc 6 – Protocole d'accord transactionnel entre la Commune de La Plagne Tarentaise et les époux DOZIAS.

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

Madame Marion DUSSUCHAL, conseillère municipale, présente à l'assemblée la synthèse du questionnaire sur le Développement Durable.

Pour répondre à la demande du groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » lors du conseil municipal du 20 juillet 2021, monsieur Daniel-Jean VENIAT présente le détail des effectifs de la collectivité.

### **1. Modification des délégations données au maire par le conseil municipal**

Dans le cadre de la délibération n° 2020-079 du 02 juin 2020, le conseil municipal approuve les délégations complémentaires données au maire.

(Votants : 27, pour : 27)

### **2. Projet de contrat état-ONF 2021-2025**

Suite aux décisions du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts (ONF), le conseil municipal exige le retrait immédiat de ladite contribution et la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025.

(Votants : 27, pour : 27)

### **3. Tarifs emplacements et dommages camping**

Le conseil municipal vote les tarifs des emplacements et de tout dommage matériel liés au camping de Montchavin, tels que présentés.

(Votants : 27, pour : 27)

### **4. Tarifs épicerie camping**

Le conseil municipal vote les tarifs des produits mis en vente à l'épicerie du camping de Montchavin, tels que présentés.

(Votants : 27, pour : 27)

### **5. Protocole d'accord transactionnel sur offre définitive suite à un préjudice matériel entre la SMACL, M. Bonnefoy et Mme Bertrand et la commune de La Plagne Tarentaise**

Suite à l'obtention d'un certificat d'urbanisme en date du 22 septembre 2020 et au refus d'un permis de construire en date du 24 février 2021, monsieur BONNEFOY et madame BERTRAND ont demandé le remboursement des frais engagés sur ce dossier.

Le conseil municipal accepte les termes du protocole d'accord transactionnel entre la SMACL, lesdits pétitionnaires et la commune de La Plagne Tarentaise.

(Votants : 27, pour : 27)

### **7. Demande de subvention mobilier bibliothèque de Bellentre**

Afin d'acheter le reste du mobilier pour la bibliothèque de Bellentre, le conseil municipal décide de demander à la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention la plus élevée possible.

(Votants : 27, pour : 27)

### **8. Convention d'aide pour l'école numérique**

Afin d'équiper l'ensemble des écoles primaires de la commune de tablettes numériques, la commune a sollicité l'Education Nationale pour l'obtention d'un financement, dans le cadre du Plan de Relance. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'aide correspondante.

(Votants : 27, pour : 27)

### **9. Demande de subvention travaux de mise en séparatif des réseaux EU et EP de Valezan**

Afin de pouvoir réaliser une première tranche de travaux de mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le secteur ouest de la commune déléguée de Valezan, le conseil municipal décide de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible.

(Votants : 27, pour : 27)

### **10. Désignation d'un membre élu suppléant représentant des élus au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) placé auprès de la Commune de La Plagne Tarentaise en remplacement d'un membre démissionnaire**

Pour faire suite à la démission d'un élu membre suppléant au CHSCT, le conseil municipal désigne les représentants et le suppléant remplaçant, représentants la collectivité au sein de ce comité :

| <b>TITULAIRES</b>       | <b>SUPPLEANTS</b>       |
|-------------------------|-------------------------|
| 1. Daniel-Jean VENIAT   | 1. Patricia BERARD      |
| 2. Jean-Luc BOCH        | 2. Bernard HANRARD      |
| 3. Christiane CHARRIERE | 3. Jean-Louis SILVESTRE |
| 4. Evelyne FAGGIANELLI  | 4. Odile BUTHOD-RUFFIER |

(Votants : 27, pour : 27)

### **11. Création de postes saisonniers « chauffeurs » – régie de transports publics de personnes hiver 2021-2022**

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transports publics durant la saison hivernale 2021-2022 et pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, le conseil municipal approuve la création de 18 postes d'agents saisonniers « chauffeurs » à temps complet pour la période du 29 novembre 2021 au 29 avril 2022 inclus.

(Votants : 27, pour : 27)

### **12. Autorisation au maire à signer la convention de transfert de droit à congés d'un agent dans le cadre d'une mutation avec le Département de la Savoie**

Suite à la demande de mutation d'un agent de la collectivité de la commune de La Plagne Tarentaise vers le Département de la Savoie, le conseil municipal approuve le projet de convention de transfert de droit à congés, tel que présenté.

(Votants : 27, pour : 27)

### **13. Autorisation au maire à recruter des vacataires pour la saison 2021-2022**

Afin d'accueillir les vacanciers les samedis et dimanches durant la saison hiver 2021/2022, pendant les vacances scolaires, le conseil municipal autorise monsieur le maire à recruter des vacataires pour une durée maximum de 30 jours aux dates présentées et fixe la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait de 110 € net pour une journée.

(Votants : 27, pour : 27)

### **14. Création de 64 postes saisonniers hiver 2021-2022**

Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, le conseil municipal approuve la création de 64 postes saisonniers, tels que présentés.

(Votants : 27, pour : 27)

*Un amendement au projet de délibération est déposé en séance par monsieur le maire et soumis au vote comme suit :*

### **15. Modification de la délibération créant 48 postes non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité**

En raison de la modification des besoins d'emplois, le conseil municipal approuve la modification de la délibération n° 2021-161 du 20 juillet 2021 et la création de 48 postes non permanents, tels que présentés.

(Votants : 27, pour : 27)

### **16. Création d'un poste permanent d'adjoint au pôle du centre technique municipal à temps complet**

Suite à la mutation d'un agent dans une autre collectivité, le conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à partir du 07 septembre 2021 et la suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

(Votants : 27, pour : 27)

### **17. Création d'un poste permanent de chargé de l'ADS, du foncier et de l'accueil catégorie B grade rédacteur territorial à temps complet lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Dans le cadre du départ d'un agent du service urbanisme chargé du foncier, le conseil municipal approuve la création d'un emploi permanent de chargé de l'instruction du droit des sols, du foncier et de l'accueil, à temps complet, à partir du 07 septembre 2021, au grade rédacteur territorial de catégorie B.

(Votants : 27, pour : 27)

### **18. Cession de la parcelle communale D1203 située au lieu-dit Sangot**

Suite à la sollicitation de monsieur Fabrice COSTERG d'acquérir la parcelle communale cadastrée D n°1203 située au lieu-dit Sangot, le conseil municipal approuve la cession par la commune de ladite parcelle, au prix de 150 € / m<sup>2</sup>, toutes indemnités comprises.

(Votants : 27, pour : 27)

### **19. Intégration de la parcelle privée communale cadastrée A 3358 dans le domaine public**

La parcelle cadastrée A n°3358 ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, le conseil municipal prononce le classement dans le domaine public communal de ladite parcelle située à Macot.

(Votants : 27, pour : 27)